

DEPARTEMENT des HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE GAP
CANTON de ST FIRMIN

Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le
ID : 005-210500625-20220603-31_2022-DE

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 9 Membres représentés : 0 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 3 juin 2022

DELIBERATION N° 31 / 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 3 juin à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 24 mai 2022 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian
ABSENTS : GAUTHIER Jean-Pierre (absent)
SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

Objet : Délibération modificative - demande de subventions pour les travaux de rénovation énergétique de l'ancienne école de Pouillardencq

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°59/2021 relative aux demandes de subventions pour la rénovation énergétique de l'ancienne école de Pouillardencq et dépose sur le bureau la demande de complétude du dossier émanant du service Aménagement et Habitat de la Région PACA.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne école de Pouillardencq. Ces travaux consistent à l'isolation thermique par l'extérieur des façades et la pose de volets roulants solaires afin de garantir le confort des occupants de cet immeuble et la préservation de cette bâtisse.

Il présente les devis en lien avec ce projet et propose de solliciter les financeurs suivants :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Devis SAS SL FACADES	58 384,46€	Etat ((DSIL) (40%)	28 750,30 €
Devis SERVEL Laurent	6957,13€	Région (30%)	21 562,72 €
10% imprévus	6534,16€	Autofinancement communal (30%)	21 562,72 €
TOTAL	71 875,74 €	TOTAL	71 875,74 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Valide** le projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne école de Pouillardencq pour un montant de **71 875,74 € HT** (58384,45€ HT pour l'isolation + 6957,13 € HT pour les volets roulants + 10% d'imprévus)
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter les financeurs : Etat au titre de la DSIL et Région au titre du FRAT
- **Donne** pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Maire,
COLLIN François

